



DEMI-PENSION

Inscription pour l'année 2019 -2020

Bulletin à rapporter le 2 septembre 2019

Madame, Monsieur

demandent à inscrire leur fils / fille Classe :

1) A la demi-pension :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi Soit jours par semaine

Tarifs école : 6,20 € par repas pour maternelle et primaire
8,50€ pour une cantine occasionnelle

Date :

Signature :

Rappels :

- ~ **L'inscription à la demi-pension est valable pour une période entière et pourra être modifiée selon le calendrier suivant : Avant le vendredi 20 décembre (pour une prise d'effet à la rentrée de Janvier 2020) et avant le vendredi 3 Avril (pour une prise d'effet à la rentrée le lundi 20 Avril 2020)**
- ~ **en dehors de l'inscription régulière il est possible de prendre des repas occasionnels moyennant l'achat à la comptabilité de carnet de 5 tickets minimum valant 42.50€ et en prévenant la comptabilité 72 heures à l'avance.**

Il n'y a pas de tarif dégressif pour la demi-pension.

En cas d'absence ponctuelle, la demi-pension n'est pas remboursée.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 7 jours civils dûment constatée par certificat médical ou circonstance prévue à l'avance, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension ne peuvent être remboursées que sur **demande écrite au service comptabilité. Merci d'appeler le 1^{er} jour d'absence la comptabilité afin que nous puissions décommander les repas (Tous repas commandé est dû).**

En cas de non-paiement d'une échéance due à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour les mois suivants. Il en avertira la famille par lettre.